REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0204

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Albigny sur Saône - Neuville sur Saône

objet : Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) d'Albigny sur Saône et Neuville sur Saône - Désignation représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur :** Monsieur le Président Bernard

**Président :** Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

*Présents :* M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

*Absents excusés :* Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subaï (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtzoff (pouvoir à M. Athanaze).

*Absents non excusés :* Mme Guerin.

***Conseil du 5 octobre 2020***

***Délibération n° 2020-0204***

| | |
|---|---|
| commission principale : | urbanisme, habitat, logement et politique de la ville |
| commune (s) : | Albigny sur Saône - Neuville sur Saône |
| objet : | **Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) d'Albigny sur Saône et Neuville sur Saône - Désignation représentants du Conseil** |
| service : | Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines |

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) d'Albigny sur Saône et Neuville sur Saône a été créée par arrêté de monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon du 19 janvier 2010.

L'article 28 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite Grenelle II, a modifié le dispositif relatif aux ZPPAUP pour les remplacer par des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces, dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. C'est une instance pérenne qui suit l'application de l'AVAP et ses évolutions dans le temps.

De plus, la loi ENE a, en même temps, créé une commission locale consultative associant des représentants de l'État, des élus communaux et métropolitains ainsi que des personnalités qualifiées.

L'AVAP d'Albigny sur Saône et Neuville sur Saône a été approuvée par le Conseil de la Métropole de Lyon par délibération n° 2019-3647 du 8 juillet 2019.

Les objectifs de l'AVAP sont de :

- moderniser les outils de protection du patrimoine indispensables à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain, paysager, historique et archéologique du quartier Villevert à Albigny sur Saône et du cœur historique de Neuville sur Saône,

- prendre en compte les exigences du développement durable, notamment la question de la performance énergétique des bâtiments à traiter en cohérence avec les enjeux du patrimoine architectural urbain,

- permettre l'adaptation du bâti ancien aux attentes de la vie contemporaine, que ce soit en matière de confort ou d'accessibilité,

- réaffirmer une ambition forte en matière de paysage urbain, tant au niveau de la qualité des espaces extérieurs qu'en terme d'intégration des activités économiques et commerciales.

**II - Modalités de représentation**

La composition de l'instance consultative, dénommée commission locale de l'AVAP, qui sera chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP s'établit comme suit :

- 3 conseillers de la Métropole,
- 2 conseillers de la Commune d'Albigny sur Saône,
- 2 conseillers de la Commune de Neuville sur Saône,
- monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône ou son représentant,
- monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- monsieur le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- 4 membres d'associations locales, en tant que personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine, d'intérêts économiques locaux et commerciaux.

Il convient de désigner 3 membres titulaires au sein de l'AVAP ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**DELIBERE**

**Désigne** mesdames Béatrice VESSILLER, Gisèle COIN et monsieur Jérémy CAMUS en tant que titulaires pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de la commission locale de l'AVAP d'Albigny sur Saône et Neuville sur Saône.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.**